



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2020-60

Objet : Délibération portant tableau n° 1 d'affectation provisoire des subventions aux associations pour 2021

Conseillers en exercice	29	Pour	29
Conseillers présents	26	Contre	
Quorum	15		
Conseillers représentés	3	L'an 2020, le 16 décembre 2020 à 19h30, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle de l'Odysée à Carignan de Bordeaux, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Suffrages exprimés	29		
Date de convocation	03/XII/2020		
Date d'affichage	04/XII/2020		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Thierry GENETAY**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Sallebœuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL FABER
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Hélène LABBE	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac		Hervé CAZENABE
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Affiché, le

17 DEC. 2020

N° 2020-60

Objet : Délibération portant tableau n°1 d'affectation provisoire des subventions aux associations pour 2021

Considérant l'avis du Bureau communautaire élargi aux maires en date du 2 décembre 2020

Rapport de synthèse :

La Communauté de Communes " Les Coteaux Bordelais " a pris en compte les remarques des associations sur les difficultés de Trésorerie qu'elles peuvent rencontrer en début d'année dans la période de préparation de leur propre budget. Il est donc proposé que la Communauté de Communes "Les Coteaux Bordelais" verse une partie des subventions avant l'examen des budgets de ces organismes et partenaires. Cette enveloppe est établie sur la base des subventions versées en 2020.

Cette avance ne préjuge en rien du montant final de la subvention communautaire. La commission thématique compétente et la commission des finances examineront après la clôture des comptes associatifs et leurs transmissions, le projet associatif 2021. Ces commissions pourront être amenées à proposer des ajustements au conseil communautaire lors de sa séance du mois de juillet.

La Communauté de communes appelle à la plus grande vigilance les partenaires associatifs et **élus membres des instances décisionnaires de ces organismes** et souligne que la Communauté de communes ne peut pas être tenue tant par les évolutions des conventions collectives que par les engagements que prendraient les associations de façon unilatérale. La Communauté de communes rappelle que la période fortement contrainte impose une gestion extrêmement rigoureuse des subventionnements.

Les montants provisoires alloués sont comme suit :

CRECHES	Montant provisoire du 01/01/21 au 31/07/21	Montant mensuel provisoire 2021
Crèche Capucine Siège : allée des vignes – Sallebœuf	82 600,00 €	11 800,00 €
Crèche Petit prince Siège : 5 rue de Verdun Carignan de Bordeaux	54 303,08 €	7 757,58 €
Crèche ADEP - Les Bons enfants Siège : rue des écoles - Fargues Saint Hilaire	84 084,00 €	12 012,00 €
Crèche ADEP – Vertelune Siège : 1 et 2 résidence du bourg - Tresses	90 552,00 €	12 936,00 €

AUTRES ACTIVITES JEUNESSE	Montant provisoire du 01/01/21 au 31/07/21	Montant mensuel provisoire 2021
CAC (accueil sportif des jeunes) Siège : Mairie 24 rue de Verdun - Carignan de Bx	9 041,67 €	1 291,67 €
FCCB (accueil sportif des jeunes) Siège : 14 chemin de Petrus - Tresses	18 666,67 €	2 666,67 €
TAM TAM (accueil sportif des jeunes) Siège : Mairie de Sallebœuf	9 216,67 €	1 316,67 €
Terre de Jeux ludothèque Siège : 25 avenue Desclaud - 33370 Tresses	26 080,83 €	3 725,83 €

La subvention à Entre Deux Mers Tourisme sera votée après approbation de la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter le principe suivant de versement anticipé :

- a. Les associations percevront pour les mois de janvier à juillet 2021 inclus une mensualité dont le montant est présenté dans le tableau ci-dessus ;
- b. Le montant des mensualités sera révisé, après examen des budgets des associations et vote ultérieur par le Conseil communautaire du montant **définitif** des subventions annuelles ;
- c. Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et documents relatifs à ce sujet.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 17 décembre 2020

Le Président
Christian SOUBIE

Signé par : Christian Soubie
Date À : 17/12/2020
Qualité À : Parapheur Président Coteaux Bordelais






Pour extrait conforme

Bordereau de signature

2020_60



Délibération portant tableau n 1 d affectation provisoire des subventions aux associations pour 20

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS	17/12/2020	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS Coteaux Bordelais</i>	17/12/2020	
Christian Soubie, <i>Parapheur Président Coteaux Bordelais</i>	17/12/2020	  Certificat au nom de CHRISTIAN SOUBIE (COMMUNE DE TRESSES), émis par CertEurope eID User, valide du 25 avr. 2018 à 11:06 au 25 avr. 2021 à 11:06.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président